

**MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 AOÛT 2019**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-JOSEPH-DE-LEPAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage. Tenue le lundi, le cinq (5) août 2019 à 20h00 au Centre Lepageois,

Étaient présents :

Monsieur maire Magella Roussel

Messieurs les conseillers suivant : Ghislain Vignola
Yann-Érick Pelletier

Mesdames les conseillères suivantes :

Est absent : Myriam St-Laurent
Josée Martin
Hugo Béland
Jasmin Couturier

Tous formants quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Madame Tammy Caron, directrice générale et sec.-trés. était aussi présente.

Ouverture de la séance

Il est constaté à défaut de quorum par M. Yann-Érick Pelletier et M. Ghislain Vignola à 21h00.

CONSIDÉRANT QU'IL que 2 membres du conseil peuvent quand il n'y a pas quorum, d'ajournée la séance;

D'ajournée la séance ordinaire du 5 août 2019 de 20h au mercredi le 7 août 2019 à 20h00.

Magella Roussel, maire

Tammy Caron, dg- sec.trés.